



Séance du 18/02/2009

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille neuf et le dix huit février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Incarnation CHALLEGARD – Florence COMBE - Santiago CONDE – Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN – André MORRA - Etienne MOURRUT – Christel PAGES - Philippe PARASMO – Richard PAULET - Khadija PINCHON - Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA –

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – M. Fabrice LABARUSSIAS pour M. Dominique DIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS – Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

Absents excusés : M. Bruno ALBET – Mme Diane COULOMB – Mme Patricia LARMET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Jean SPALMA est nommé secrétaire de séance.



A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le procès verbal de la séance du 28 janvier 2009.



Ordre du jour :

1. Débat d'orientation budgétaire



Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice, évoque l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la délibération n° 2008-04-73 du Conseil Communautaire du 25/04/2008 lui donnant délégation de missions complémentaires pendant la durée de son mandat. Il informe le Conseil Communautaire, qui en prend acte, des décisions qu'il a prises par délégation.

Décision n° 09-04 du 20/01/2009 déposée en préfecture du Gard le 23/01/2009
Avenant n° 1 au bail de location conclu avec le CEFBTP – 28 bis Faubourg du 12 avril à Aigues-Mortes suite à modification de l'identité du Président du CEFBTP et du mode de calcul de la révision annuelle de location.

Décision n° 09-05 du 20/01/2009 déposée en préfecture du Gard le 23/01/2009
Mission de coordination SPS de niveau 2 – réfection du Chemin de la Pataquière, attribué à EURL VIRAGE sise à Saint Marcel d'Ardèche – 07700, pour un montant de 4 900.00 € HT soit 5 860.40 € TTC.

Décision n° 09-06 du 22/01/2009 déposée en préfecture du Gard le 29/01/2009
Marché pour le remplacement de deux poteaux incendie sur la commune d'Aigues-Mortes rue du Colonel Fabien et Chemin de la Pataquière, attribué à l'entreprise GAUSSENT TP sise à AUBAIS 30250, pour un montant de 6 030.06 € HT soit 7 211.95 € TTC.

Décision n° 09-07 du 22/01/2009 déposée en préfecture du Gard le 29/01/2009
Marché pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) Zone Technique Grau du Roi, attribué à l'entreprise SADE sise à VENDARGUES 34740, pour un montant de 103 796.00 € HT soit 124 140.02 € TTC.

INFORMATIONS

Erratum délibération

Une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la délibération n° 2009-01-09 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2009, relative à la validation du réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées.

Conformément à la volonté des Maires des communes, les points de départ pour Aigues-Mortes et pour Saint Laurent d'Aigouze avaient été changés par rapport au projet initial. Un erratum portant les modifications suivantes a donc été rédigé en ce sens :

*« Sur la commune d'Aigues-Mortes, deux parcours sont proposés sur une longueur totale de 19km avec un départ prévu **le long du port**, conformément à la volonté des élus d'Aigues-Mortes ».*

*« Sur Saint Laurent d'Aigouze, le territoire est vaste. De nombreux parcours sont prévus, s'imbriquant les uns dans les autres, de l'ouest, « Berges du Vidourle », à l'Est, « Pont des Tourradons ». Le départ est prévu **sur la place du village**, conformément à la volonté des élus de Saint Laurent d'Aigouze.*

Bibliothèque de Saint Laurent d'Aigouze

La bibliothèque de Saint Laurent d'Aigouze a dû être fermée pour des raisons de sécurité. En effet, une fuite importante est apparue au plafond, le circuit électrique est dangereux et hors normes et le danger d'effondrement est important. Face à cette situation, Monsieur le Président a pris un arrêté de fermeture de cet établissement recevant du public.

Devant l'urgence de la situation, et afin de ne pas priver trop longtemps les Saint-Laurentais de leur bibliothèque, le Bureau a étudié les possibilités qui se présentent pour ouvrir à nouveau, rapidement. A l'unanimité, ses membres souhaitent réhabiliter le local transféré à la Communauté de Communes et situé rue Baroncelli . Ce projet devrait être mis en œuvre, le plus rapidement possible.

Il est envisagé, dans un premier temps, de recourir à la location, pour pérenniser l'activité de la bibliothèque, puis de réhabiliter, dans un deuxième temps, le bâtiment situé rue Baroncelli.

Visite de l'usine d'impression du Midi-Libre à Saint Jean de Védas

Les Conseillers communautaires ont l'opportunité de pouvoir visiter l'usine d'impression du Midi-Libre à Saint Jean de Védas. Une visite sera prochainement organisée.



Objet : Débat d'orientation budgétaire – n° 2009-02-10

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par Monsieur Léopold ROSSO, Président, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs et annexes de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Président

Léopold ROSSO